



Jardin d'enfants & Classe élémentaire

Conditions d'inscription

Chartes de fonctionnement

Année 2023 - 2024

**La vie à l'école de l'Arrosoir se
décline en trois Chartes :**

La Charte des parents

La Charte des pédagogues

La Charte des enfants

**Le projet pédagogique vient
compléter ces trois Chartes.**

CHARTRE DES PARENTS

I L'association

- 1 Un peu d'histoire
- 2 Gestion
- 3 Fonctionnement
 - a) *Implication des parents*
 - b) *Coût de la scolarité*
 - c) *Les écolages*
 - d) *Récapitulatif des coûts*
 - e) *Cas particuliers*

II École

- 1 Rythme des journées et condition d'accueil
- 2 Arrivée d'un enfant à l'Arrosoir
 - a) *La période d'intégration au Jardin d'enfant*
 - b) *Trousseau*
 - c) *Rythme des journées et conditions d'accueil*
- 3 Départ en cours d'année ou désistement
- 4 Régularisation des conflits
- 5 Désinscription/exclusion
- 6 Les réunions pédagogiques

La présente charte des parents se décline en deux parties : l'association, son histoire, son fonctionnement et sa gestion et dans un second temps l'école, son organisation et ses rythmes.

I L'association

1 Un peu d'histoire

Suite à la rencontre de jeunes parents, d'un ancien professeur d'une école Waldorf-Steiner et d'une animatrice nature, finalisant sa formation à la pédagogie Waldorf-Steiner, un groupe de travail s'est constitué en 2015 dans le but de créer une école alternative à la proposition de l'éducation nationale. Portés par la volonté de faire évoluer sa pratique vers l'accompagnement continu de jeunes enfants, Anne-Sophie Perret a soutenu le travail des parents pour qu'en janvier 2016 naisse l'association L'Arrosoir, structure porteuse de l'école du même nom.

En septembre 2016, L'Arrosoir accueille ses premiers enfants, âgés de 3 à 6 ans. En septembre 2017, l'éducation nationale reconnaît la structure comme une école privée hors contrat. Depuis, notre maternelle accueille jusqu'à 15 enfants. Les enfants grandissant, une classe élémentaire a vu le jour en septembre 2020. L'école souhaite accueillir les enfants jusqu'à leur 14 ans, elle oeuvre activement afin de rendre cela possible.

L'objet de l'association est de :

- porter une école permettant l'épanouissement des enfants selon une pédagogie inspirée de l'oeuvre de Rudolf Steiner;
- permettre plus largement l'échange et l'approfondissement autour de la pédagogie.

L'association ne poursuit ainsi aucun but religieux, lucratif ou politique. Ces buts ont un caractère exclusivement pédagogique, philanthropique et social.

2 Gestion

A travers les années, l'école, riche de ses expériences, a su mettre en place un système de gouvernance partagée qui régule la vie associative.

La gouvernance partagée est un mode de structuration des prises de décisions et de leur mise en œuvre dans un collectif. Elle vise à réduire ou à supprimer la concentration des pouvoirs entre les mains d'un petit nombre de personnes,

pour les répartir parmi celles-ceux qui réalisent le travail. Il s'agit d'un mode de gouvernance reposant sur la volonté de privilégier les relations de coopération et de développer l'autonomie des membres.

Ainsi, le C.A. est composé d'un.e référent.e de chaque commission afin de faire le lien commission - C.A. vs C.A. - commission et de porter la voix de chaque parent oeuvrant dans les commissions.

A travers des outils d'intelligence collective, les commissions et le C.A. oeuvrent dans une visée commune qui est au centre des décisions : le bon fonctionnement et la pérennité de l'école.

L'association L'Arrosoir est gérée par un conseil d'administration (C.A.) dont le fonctionnement est collégial, c'est-à-dire qu'il est constitué de **co-président.e.s**. Le C.A. est constitué de parents d'élèves et membres actifs, portant la responsabilité légale de la structure. Il est composé d'au moins cinq administrateurs et au plus onze. La personne en charge de la coordination de la structure siège au sein du C.A. et sa voix a la même valeur que les autres membres, bien qu'elle n'en porte pas la responsabilité légale. Le C.A. est ouvert à l'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi qu'aux adhérents, en suivant toutefois les règles proposées par l'équipe d'animation du C.A.. Il se réunit une fois par mois. Il prend les décisions importantes relatives à la vie de l'école. Il est animé selon les principes de l'intelligence collective et de la sociocratie.

Le consensus est favorisé pour la prise de décision. Cependant en cas de litige, après discussions constructives et application d'outils de consentement, si le groupe n'aboutit pas, c'est la majorité simple qui s'applique.

L'équipe pédagogique est représentée par une personne minimum lors des C.A.. Ce représentant est garant de la cohésion des décisions du C.A. avec le projet pédagogique, il apporte l'ensemble des éléments de compréhension nécessaires pour compléter la vision du C.A. autour du quotidien de l'école et des salariés.

Les questions d'ordre pédagogique restent du ressort des pédagogues et n'appartiennent pas au C.A..

Le travail du C.A. est alimenté par les commissions qui préparent en amont les besoins en décisions ou discussions du C.A.. Chaque commission est représentée par un référent, élu au C.A.. Elle est animée par un parent d'élève et une 3ème personne assure le secrétariat (compte-rendus) lors des réunions de commission.

Une commission se réunit au moins une fois par mois. En début d'année, chaque parent choisit dans quelle(s) commission(s), voire groupe de travail, il souhaite s'investir.

Sept commissions permettent à l'association de fonctionner, en lien entre elles et avec la coordinatrice de l'école :

Budget : suivi et gestion financière

Ressources humaines : accompagnement des salariés, contrats de travail, salaires, plannings, mutuelle, etc.

Relation aux familles : accueil des nouvelles familles et interface entre les parents et la structure (information, questions, accompagnement, etc.)

Relations extérieures : communication, partenariats, liens institutionnels, mécénat, etc.

Aménagement : gestion technique du lieu, bricolage, entretien, sécurité

Événementiel : organisation de fêtes et d'actions pour faire rayonner l'école et générer des fonds

Animation de la vie associative : animation des C.A. et autres temps forts de la vie associative, garants de la mise en œuvre de la gouvernance partagé au sein de l'école.

Pour le bon fonctionnement de la gouvernance partagée, en début d'année, trois « rôles » sont déterminés par commission : un-e référent.e au C.A, un-e animateur/trice et un-e secrétaire

L'Assemblée Générale (A.G.) se tient en octobre chaque année. Elle permet d'accueillir les nouveaux membres, de renouveler le conseil d'administration et parfois de réviser les frais d'écologie si le prévisionnel budgétaire annuel de l'association atteint un déficit de 4 000 € ou plus.

En effet l'association vit au 3/4 grâce aux frais d'écologies fournis pour chaque enfant. Ceux-ci permettent de rémunérer les pédagogues et de couvrir la majeure partie des charges. Les dons et le mécénat viennent boucler le budget. Avec des moyens financiers relativement faibles, l'association a besoin de l'implication de chaque famille pour que l'école propose un enseignement de qualité, dans un environnement de qualité.

3 Fonctionnement

a) *Implication des parents*

Les parents des élèves jouent un rôle primordial, non seulement en assurant le financement, mais aussi en participant directement à l'administration de l'école et à son entretien quotidien.

Au regard des années passées, nous estimons que le temps de bénévolat moyen par parent atteint au minimum **8h par mois**, lissé sur l'année. C'est une estimation, un minimum nécessaire pour que l'école existe, en réalité c'est souvent bien plus... En inscrivant son enfant à l'école, chaque famille prend un **engagement moral** dans son implication bénévole pour l'école. Nous comptons sur l'**autorégulation** de chacun, c'est-à-dire que nous faisons tous notre maximum pour participer de manière active et engagée dans la vie de l'école.

Il y a trois grands domaines où les parents sont attendus dans leur implication :

Chaque parent trouve sa place dans le fonctionnement de l'association, soit en mettant ses compétences à disposition dans **une ou plusieurs commissions et groupe de travail**, soit en montant en compétence dans un domaine où il y a un besoin.

Le week-end précédent chaque période de vacances (plus celui avant la rentrée de septembre) les familles sont mobilisées pour le « **Soin de l'Arrosoir** ». La commission Aménagement organise et coordonne les travaux. Chaque famille participe à une journée minimum lors de chacun de ces week-ends.

Les fêtes ouvertes au public (Journée Portes - Ouvertes, marchés de Noël, Fêtes de la laine, etc.) : les familles sont tenues de participer activement à la préparation et mise en place de ces festivités (tenue de stands type « kermesse », confection de repas/gâteaux, aménagement du lieu, gestion de la librairie, fabrication d'objets à vendre...)

En complément de ces éléments, les parents s'impliquent également dans le quotidien des enfants (de façon égalitaire entre eux) :

Repas de midi en roulement pour la classe dans laquelle l'enfant est inscrit (jardin d'enfant ou élémentaire). L'organisation est similaire pour les deux groupes : Inscriptions au préalable et matériel fourni (glacière et plats). Cela représente en moyenne un repas à préparer toutes les trois semaines, soit environ 14 repas par année par enfant inscrit (variable selon les effectifs).

Ménage par roulement : un ménage complet de chaque yourte est à réaliser entre vendredi soir et lundi matin, soit deux à trois ménages par famille (suivant les effectifs) dans l'année. Une famille est inscrite pour faire le ménage de l'ensemble de l'école.

Allumage du feu : les matinées fraîches, un parent allume les feux des deux poêles à bois entre 7h et 7h30 afin que les yourtes soient chaudes au moment de l'accueil des enfants. Les inscriptions se font au volontariat et sont comptabilisées (8 allumages de feu remplacent un tour de ménage).

b) Coût de la scolarité

Les écolages (frais mensuels de scolarité) permettent une quasi-autonomie financière de l'association. Ils assurent la pérennité de l'école et l'indépendance d'une pédagogie exigeante et différente.

L'Arrosoir est une école privée hors contrat. Elle n'a aucun apport financier provenant de l'Éducation Nationale et doit trouver les ressources nécessaires à son fonctionnement. L'école tente de permettre à un maximum d'enfants de pouvoir accéder à cette pédagogie, tout en préservant l'équilibre financier indispensable à la vie de l'école. **Les versements de frais de scolarité (écolages)** par les familles représentent, à ce jour, la principale ressource (75%). Pour combler les 25% restants, les parents se mobilisent afin d'obtenir des

subventions, tisser des partenariats ou mécénats, organiser des fêtes ou autres manifestations permettant de récolter des fonds.

Les frais d'écolages d'une année scolaire **sont répartis sur les 12 mois** du 1er septembre au 31 août. Ils peuvent être révisés lors de l'assemblée générale si le budget prévisionnel est en deçà de - 4 000 € et en fin d'année scolaire si les finances de l'association ne permettent pas de couvrir les frais de l'année écoulée. Le manque à gagner est alors divisé entre le nombre d'enfants au prorata de leur présence.

c) Les écolages

Les frais de scolarité (écolages) sont choisis par chaque famille pour chaque enfant, dans une démarche libre et consciente.

Pour l'aider dans sa démarche et pouvoir se situer au plus juste, nous proposons deux « grilles de lecture » :

- Le **coût moyen** de la scolarité d'un enfant à temps plein à l'Arrosoir est estimé à **300€/mois** en situation d'effectif complet.
- Un tableau indicatif des montants d'écolages s'ils étaient calculés selon le quotient familial :

Tranche QF	0-500	500-700	700-900	900-1100	1100-1300	1300-1600	1600-1900	1900-2100	2100-2400	2400-2700	2700-3000
Ecolage mensuel *	230	255	280	305	330	355	380	405	430	455	480

** Écolage par enfant et par mois selon le quotient familial*

Un **plafond minimum** est fixé à **230€/mois/enfant**.

En début d'année, une fois que toutes les familles se sont positionnées, le C.A. valide les écolages ou demande un 2ème tour de positionnements si les montants annoncés sont trop bas. Si les écolages ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges de l'école, les familles s'engagent à se mobiliser pour trouver d'autres fonds (collecte de dons, organisation d'événements, tombola, ventes, etc)

Les montants de frais d'écolage prennent en compte les charges fixes de fonctionnement (loyer, salaires, matériel pédagogique, charges inhérentes au lieu.)

Les montants ne prennent pas en compte :

- Les repas de midi
- Le ménage et l'entretien des yourtes (effectué à tour de rôle par les parents)
- L'aménagement et l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs (effectué lors des journées « Soins de l'Arrosoir » qui ont lieu chaque week-end précédant les vacances)
- L'allumage des poêles les matins d'hiver

d) Récapitulatif des coûts

Quelque soit le temps scolaire choisi, chaque famille doit s'acquitter d'une adhésion annuelle à l'association d'un montant de 20 €, ainsi que de 150 € de frais d'inscription pour l'inscription du premier enfant.

Le paiement des frais d'écolage se fait de préférence par prélèvement SEPA, qui aura lieu autour du 8 de chaque mois. Possibilité de paiement annuel ou biennuel.

Le premier mois d'écolage est "majoré" de 30€ par enfant pour la participation aux fournitures de goûters des enfants (fruits secs et purées d'oléagineux)

3 chèques de caution du montant des frais d'écolage sont requis pour valider l'inscription. Ces chèques sont débités uniquement en cas de départ en cours d'année, si l'enfant n'est pas remplacé.

Une réflexion est en cours pour mettre en place un système "double tarif" afin que les familles puissent choisir de s'impliquer pleinement dans la vie et la gestion de l'école avec un tarif adapté ou de payer plus cher sans engagement bénévole dans la gestion de l'école. Ce système pourra être mis en place dès septembre 2023.

e) Cas particuliers

Réservation d'une place pour une rentrée en janvier

Lorsqu'un enfant a ses 3 ans révolus en fin d'année (novembre, décembre), il peut être souhaité de la part des parents que l'enfant ne soit scolarisé qu'à partir du mois de janvier de l'année suivante (même année scolaire). Compte tenu des demandes croissantes pour entrer à L'Arrosoir et d'un équilibre financier délicat, il est demandé aux familles qui souhaitent réserver une place de payer les frais de scolarité dès la rentrée de septembre. La famille ne sera pas comptabilisée dans les repas, ménages et allumage des poêles.

Il est fortement recommandé de participer aux temps conviviaux, comme les fêtes, les chantiers, les réunions et autres temps forts de la vie associative afin que la famille et l'enfant s'intègrent en douceur dans la dynamique associative.

Arrivée en cours d'année scolaire

Dans le cas d'une inscription en cours d'année, l'écolage démarre lors du mois de rentrée de l'enfant (quand sa place n'a pas été réservée). Le nombre de mensualité est calculée au prorata du temps de présence de l'enfant.

Par exemple :

Nombre de semaines d'école : 17	Nombre total de semaines d'école : 36
Nombre de semaines d'écolage : 25,5 (17x54/36)	Nombre total de semaines d'écolage : 54
Nombre de mois d'écolage dus : 5,6 (25,5x54/12)	Nombre total de mois d'écolage : 12

Enfants ayant des besoins spécifiques

Le but de l'école est de veiller à l'inclusion de chaque individu dans son entièreté dans le respect des limites (humaines, matérielles et financières) de la structure et de ses moyens. L'Arrosoir, comme toutes les écoles hors-contrat, n'a pas d'obligation à débiter ou maintenir l'accueil de tous les enfants.

Notre école est une école dite "ordinaire", elle n'a pas de vocation thérapeutique. Le degré d'inclusion sera déterminé par les pédagogues, garants de la mise en oeuvre du projet pédagogique.

Au moment du rendez-vous d'inscription, les parents sont invités à exprimer avec clarté les atypies, difficultés ou besoins spécifiques qu'ils ont identifié chez leur enfant en voie d'inscription. Il est attendu d'eux qu'ils partagent les demandes de suivi qui ont pu être formulées par les équipes pédagogiques précédentes (si l'élève a été inscrit dans un autre établissement avant l'Arrosoir) et les potentiels bilans médicaux-thérapeutiques qui ont déjà été établis par psychologues, pédo-psychiatres, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, médecins scolaires ou de famille ou tout autre professionnel de l'enfance. Ces bilans, potentiellement couverts par le secret médical, restent dans la confidentialité de l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique peut refuser l'inscription d'un enfant suite au rendez-vous d'inscription si elle ne se sent pas la compétence ou la disponibilité de l'accueillir.

Dans le cas d'un enfant déjà inscrit dans notre école, un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ou un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) peut être proposé à l'initiative des parents ou de l'équipe pédagogique. Ce document permet d'adapter l'accueil d'un enfant (simple exemple : Si besoin d'une sieste à la maison en cas de grande fatigabilité ou trop d'agitation, l'enfant peut être déchargé de 2 après-midi par semaine et rentrer dormir chez lui).

Accueillir un enfant ayant des besoins supérieurs à la capacité de l'équipe pédagogique à y répondre peut être source de souffrance autant pour l'enfant, que le reste du groupe d'enfant et l'équipe pédagogique. Cela engage parfois le temps personnel des pédagogues pour établir des échanges qualitatifs avec les parents et l'équipe professionnelle qui, potentiellement, suit l'enfant sur le temps extra-scolaire. Ce travail ne fait pas partie des missions des pédagogues. Ils ne peuvent pas garantir de s'engager dans ces processus, leur mission première étant d'accompagner un groupe et de garantir la mise en oeuvre du projet pédagogique.

Une désinscription en cours d'année est possible, à l'initiative des parents ou des pédagogues qui le suivent.

- A l'initiative des parents : Processus déjà inscrit dans la charte
- A l'initiative des pédagogues : se référer au processus "d'exclusion/désinscription"

II L'école

1 Rythme des journées et conditions d'accueil

Les jours scolaires sont lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le calendrier des vacances scolaires suit celui de la zone A. Le temps d'accueil du matin a lieu de **8h45 à 9h pour la classe élémentaire et de 8h45 à 9h15 pour le jardin d'enfants**. Les départs ont lieu après le goûter entre **16h30 et 17h**.

Pour les plus petits, il est possible de réaliser une demi-journée avec un départ avant le repas à 12h15 ou après le repas à 13h15.

En cas d'absence ou de retard des élèves, il est nécessaire d'avertir les pédagogues le matin. Chaque absence est justifiée par un billet d'absence.

Il est accepté que l'adulte qui vient récupérer son enfant reste dans l'enceinte de l'école à partir de 16h30, auquel cas l'enfant passe sous sa responsabilité.

En cas de retard parental, les parents s'organisent entre eux pour assurer la garde des enfants afin de libérer les pédagogues à partir de 17h.

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans (année civile) et à condition qu'ils soient propres la journée (plus de couches).

2 Arrivée d'un enfant à l'Arrosoir

Une période d'essai d'un mois : l'engagement au sein de l'Arrosoir est assorti d'une période d'essai. Si un départ est souhaité au cours du premier mois, les parents s'engagent à **régler l'écolage d'une période** (période d'école entre 2 vacances). La place qui avait été réservée pour l'enfant devenant vacante, l'école se retrouve avec un déséquilibre dont chacun a la responsabilité en partie.

Arrivée en cours d'année : L'accueil des nouveaux enfants à l'Arrosoir se fait de préférence à chaque rentrée/nouvelle période et non en cours de période.

a) La période d'intégration au Jardin d'enfant

Elle peut s'étaler progressivement lors de la première période de l'année (septembre et octobre) : les jardinières accompagneront l'accueil de l'enfant le matin et proposeront des adaptations progressives (que des matinées au début, puis avec le repas de midi, puis en journées complètes... par exemple) qui seront décidées en amont lors d'un entretien d'accueil et en concertation avec les parents selon leur situation, la maturité de l'enfant, etc. Les premiers jours, les parents peuvent avoir besoin de rester un peu le matin pour accompagner l'intégration de leur enfant. Au bout de deux semaines nous demandons aux parents de ne plus entrer dans la yourte, simplement d'accompagner l'enfant au vestiaire.

b) Trousseau

Pour la vie quotidienne à l'école l'Arrosoir, votre enfant aura besoin d'un trousseau qui reste sur place. Il contiendra :

- Une tenue de rechange complète qui restera dans le casier de l'enfant et sera adaptée au fur et à mesure de l'année et des saisons
- Une paire de chaussons
- Une tenue de pluie comprenant : un ciré avec une capuche, un pantalon de pluie et des bottes.
- Un chapeau de soleil ou casquette / bonnet, écharpe et gants selon la saison
- Une serviette de table

Pour les goûters, merci d'apporter : fruits, fruits secs, oléagineux, cracottes et galettes, beurre, fromage (ou autre chose à tartiner sans sucre) et autres mets simples à partager.

Le tout est à déposer dans la panier à goûter chaque matin.

Au Jardin d'enfants

Pour la sieste :

- le nécessaire pour son lit (60 x 120) : un oreiller, une couverture, un drap housse.
- si besoin un doudou qui reste dans son lit sur place.

En classe élémentaire

Une liste de petite fourniture pourra vous être fournie ultérieurement.

3 Départ en cours d'année ou désistement

Dans le cas d'un départ envisagé par une famille, un préavis d'un mois est demandé à cette famille **à partir de la date d'envoi d'un mail** à la personne en charge de la coordination de la classe de l'enfant.

- Si la cause du départ est d'ordre pédagogique, il convient en premier lieu de prévenir le pédagogue du groupe concerné, puis la commission Relation aux Familles.
- Si la cause du départ est autre, prévenir la commission Relation aux Familles.

Ce mois permet à la famille et à l'école de créer de l'espace de discussion pour évaluer et accompagner au mieux le mouvement.

Si le départ est effectif à la fin du préavis, les frais d'écolage sont stoppés (le prélèvement SEPA s'arrête) et les 3 chèques de caution seront débités un mois après l'autre. Quand le départ se déroule suite à une médiation de minimum un mois pas besoin de préavis. Si un enfant sur liste d'attente peut immédiatement remplacer l'enfant partant, alors les 3 chèques de caution sont restitués.

Désistement : Si la famille se désiste de son inscription avant la rentrée scolaire, l'adhésion et les frais de dossier sont retenus. Le mois de la rentrée est également du. Les 3 chèques de caution sont restitués si un enfant sur liste d'attente peut immédiatement le remplacer.

4 Régularisation des conflits

L'école est un collectif humain et comme dans toutes relations humaines, se vivent des désaccords. L'Arrosoir pose comme postulat que cela peut permettre à chacun de grandir et mieux se rencontrer. Pour cela, différents outils sont mis à disposition du collectif. **Deux grands types de lieux de désaccords** sont identifiées : entre parents et pédagogues ; ou au sein de la vie du collectif.

Dans le premier cas, un protocole de médiation existe et pourra être mis en œuvre entre parents et pédagogues → cf fiche protocole de médiation.

Dans le second cas → cf fiche sur comment communiquer à l'Arrosoir)

5 Désinscription/ Exclusion

Dans le cas de comportements nuisibles à la qualité de vie du groupe d'enfants ou portant atteinte, ou ne relevant plus des compétences du pédagogue référent, l'enfant pourra être exclu après concertation entre le collègue pédagogique et la commission REFA (*Relation aux familles*).

Le dialogue entre l'équipe pédagogique et les parents est primordial. Si un enfant de par son comportement inadapté au groupe, met en péril l'harmonie du groupe et montre des signes de souffrance à l'école, l'équipe pédagogique est invitée à proposer rapidement un échange avec ses parents. Ensemble, ils pourront chercher à améliorer la situation, comprendre les besoins que l'enfant tente d'exprimer et chercher s'il est possible d'y répondre, en respect de la dynamique de groupe, et pourront croiser leurs regards sur un éventuel besoin de suivi médico-thérapeutique extra-scolaire.

La REFA peut être associée à ces échanges si une médiation est nécessaire. Le parent bénévole, membre de la REFA, qui sera présent lors de cette médiation, sera tenu à la confidentialité et à une posture neutre et bienveillante. Une ressource extérieure peut également être sollicitée.

Cette exclusion peut aller de un jour à une semaine. Elle se veut constructive pour permettre aux protagonistes de réfléchir et prendre du recul face à une situation.

Si la situation ne s'améliore pas ou que les décisions prises ne sont pas respectées, malgré le dialogue établi et les engagements pris lors des rendez-vous de médiation, une désinscription peut être actée à l'initiative de l'équipe pédagogique par vote extraordinaire du C.A. (dans le respect de la confidentialité des échanges et du secret médical). L'école veillera à assurer une continuité pédagogique pour l'enfant et apportera son soutien à la famille pour que la transition vers un autre établissement soit la plus douce possible. Les chèques de caution sont alors restitués.

Un départ n'est pas irrévocable : La famille a la possibilité de proposer une réinscription de l'enfant si la situation a positivement évolué.

6 Les réunions pédagogiques

Au Jardin d'enfants, une réunion pédagogique par période a lieu avant les vacances. La présence de chaque famille est nécessaire au bon fonctionnement de la vie de l'école. Ces réunions permettent aux jardinier.e.s de faire un retour/bilan sur la période écoulée. C'est souvent l'occasion d'aborder un thème théorique lié à la pédagogie et les jardinier.es annoncent les informations concernant la période suivante.

Le ou la professeur.e de la classe organise des réunions pédagogiques régulières individuelles ou en groupe afin de partager aux parents la vie de la classe, son actualité, les problématiques rencontrées et les projets à venir. La présence des familles concernées est requise aussi.

CHARTRE DES PEDAGOGUES

- 1) Rôle pédagogique**
- 2) Missions d'un.e enseignant.e à l'Arrosoir**
- 3) Calcul des heures**
- 4) Formation continue**
- 5) Lien avec la commission R.H.**
- 6) Relations extérieures et avec les parents**
- 7) Vie associative**

1) Rôle pédagogique

- 1) Les pédagogues accompagnent les enfants et encouragent leurs talents et facultés sur la base de la pédagogie Steiner.
- 2) Elles/Ils s'engagent à mettre en application le projet éducatif et pédagogique de l'Arrosoir. Ils/Elles sont dans une dynamique de l'alimenter et de le faire évoluer en équipe.
- 3) Elles/Ils sont responsables (tant du point de vu légal que pédagogique) des enfants durant tout le temps d'accueil, excepté dans les temps de présence des parents. Lors de fêtes ou autres activités durant lesquelles les parents sont conviés, les enfants sont à nouveau sous l'autorité et la surveillance de leurs parents. Hors des temps d'accueil (retards...), les parents s'organisent entre eux pour assurer la garde des enfants concernés.
- 4) Elles/Ils s'impliquent dans des temps de préparation quotidiens, ils/elles sont disponibles aux parents pour échanger et proposent des rendez-vous avec eux si nécessaire.
- 5) Elles/Ils travaillent en concertation permanente avec leurs collègues de l'équipe pédagogique.

- 6) Le/la professeur.e de classe est responsable de sa classe, des contenus pédagogiques proposés et de l'accompagnement des enfants.
- 7) Les jardinier.e.s préparent leurs contenus pédagogiques dans une démarche commune et sont responsables et légitimes dans l'accompagnement de leur groupe.
- 8) L'équipe pédagogique met en place des outils de suivi des enfants afin de répondre aux exigences du droit à l'instruction de l'enfant. Les pédagogues font des retours aux parents pour leur permettre d'avoir un suivi des apprentissages de leur enfant.
- 9) Les pédagogues font preuve de créativité dans ce qu'ils apportent aux enfants afin que les propositions soient toujours adaptées aux âges des enfants, à la saison et aux choix faits en équipe.
- 10) Les volontaires en Services civiques sont accueillis dans l'équipe pédagogique en soutien aux pédagogues. Ils ne sont jamais seuls avec un groupe et ne sont pas porteurs de la proposition pédagogique, ni de la responsabilité des enfants. Ils peuvent proposer des projets au service de l'association ou des activités ponctuelles pour les enfants avec l'accompagnement et la validation du pédagogue référent.

Il est à noter que la question de l'autorité revient chaque année dans les questionnements des familles. En terme pédagogique, L'Arrosoir soutient qu'il est important qu'un cadre existe et soit respecté par l'enfant. Le pédagogue met en œuvre ce cadre de façon bienveillante.

2) Missions d'un.e enseignant.e à l'Arrosoir

Il/Elle est responsable de l'accompagnement des enfants chaque jour d'accueil, il/elle prépare les apprentissages et autres temps pédagogiques de sa classe, il/elle participe à la vie associative de l'école.

Face à face pédagogique : les horaires de travail sont déterminés dans les fiches de poste individuelles

Préparation et entretien du lieu : il convient que la/le pédagogue se rende sur place avant l'arrivée des enfants afin de préparer sa classe, organiser l'espace en concertation avec sa/son collègue, allumer le feu si besoin, etc... Il/Elle a aussi à sa charge l'entretien et le rangement de la salle de classe et du matériel au fur et à mesure des temps d'accueil. Le ménage de fin de journée est pris en charge par la/le pédagogue de 17h à 17h30.

Réunion hebdomadaire : les mardis de 17h30 à 20h, l'équipe pédagogique se réunit pour le travail collégial. (1h15 en grand collège et 1h15 en petit collège).

Ponctuellement cette réunion est remplacée par une réunion avec les parents, son horaire est adapté aux besoins des parents, plus souvent le mardi soir aux mêmes horaires.

Préparation période : avant chaque vacances scolaires la réunion du mardi est remplacée par une journée de travail d'équipe le mercredi de 9h à 17h, cf calendrier annuel.

Préparation pédagogique : la/le pédagogue organise ses préparations pédagogiques selon ses besoins et sur les temps qu'il-elle souhaite en dehors de ses temps de face à face pédagogique.

Lien avec les familles :

- les enseignant.e.s organisent des réunions avec les parents à la fin de chaque période afin de les rencontrer, se présenter, témoigner de ce que vivent les enfants dans la période et répondre ou débattre de sujets pédagogiques de fond qui touchent le groupe.

- des rendez-vous individuels ont lieu sur demande du pédagogue ou de la famille selon les besoins au fur et à mesure de l'année (des mercredis matin sont prévus, mais l'équipe peut aussi préférer d'autres plages horaires selon sa propre organisation)

- un bilan individuel avec chaque famille est prévu en juin (1h par enfant)

Sorties et dépenses : l'équipe pédagogique organise minimum 5 sorties à la journée par an pour l'ensemble de l'école ou en groupes séparés. Les lieux et les contenus des sorties sont à déterminer en équipe selon les projets pédagogiques menés, les « habitudes de sorties » (vendanges en septembre, fournil en décembre, tonte au printemps, etc) et les envies de l'équipe.

Toute dépense au-delà de 100€ (sortie, intervenant, achat de matériel) doit être validée par le collège pédagogique puis par le Conseil d'Administration.

Les fêtes sont un point d'orgue de notre pédagogie. Elles nécessitent que l'équipe pédagogique se mobilise en amont pour les préparer (avec et sans les enfants), les organiser, les rêver, les colorer, etc. Les fêtes sont déterminées sur un calendrier annuel, elles sont travaillées en équipe durant les réunions et menées joyeusement par les pédagogues le jour J.

Autres réunions : des journées de préparation avant la rentrée de septembre, une journée de bilan annuel et rangement sont prévues. D'autres réunions peuvent être programmée au cours de l'année selon les besoins de la vie de l'école.

Portes-ouvertes : un mercredi matin par mois, l'école ouvre ses portes, les pédagogues assurent ces matinées à tour de rôle (environ deux par an par pédagogue).

3) Calcul des heures

La gestion administrative des ressources humaines est déléguée à un prestataire extérieur : FIDEM Conseil (cabinet expert dans la gestion R.H. des écoles hors-contrat)

Le temps de travail est annualisé et comptabilisé selon la convention collective des écoles privées hors contrat.

Le calcul des heures de travail est réparti comme suit :

- heures de cours : face à face pédagogique + fêtes + sorties + portes-ouvertes
- heures annexes : repas
- périscolaire : temps calme ou sieste

Selon la convention, au prorata de ces heures découle le calcul des heures induites : celles-ci couvrent toutes les autres missions citées ci-dessus ainsi que toutes les missions annexes nécessaires à la vie de l'école et au bien mené du projet pédagogique.

4) Formation continue

- ~ Chaque pédagogue responsable du groupe est formée ou en cours de formation à la pédagogie Steiner-Waldorf
- ~ Elle suit des stages, ateliers, conférences et s'inscrit dans une dynamique de formation continue pour cultiver son propre travail intérieur, pour soigner et enrichir sa collaboration avec ses collègues et pour le bien-être des enfants

5) Lien avec la commission R.H.

La commission "Ressources Humaines" est une émanation du C.A. sur le volet "employeur". La R.H. se réunit minimum une fois par mois avec la coordination pour préparer le C.A. et suivre les dossiers R.H. du moment (recrutement, formation, plannings, gestion administrative, perspectives d'évolutions de l'équipe, etc).

- Deux réunions annuelles au minimum sont organisées pour rassembler la commission R.H. et l'équipe pédagogique autour des concertations nécessaires selon le moment de l'année (à la rentrée de septembre, puis au printemps en vue des perspectives de l'année suivante notamment).

- Un bilan individuel est organisé pour chaque salarié une fois par an (courant mars).

- Dans le cas d'une prise de poste, un rdv de bilan de fin de période d'essai est organisé.

Chaque salarié peut choisir une personne référente dans la commission (rôle de tuteur autour de l'accompagnement à la prise de poste, des questions administratives, du plan de formation, des relations avec les parents/les collègues, etc).

La R.H. sera sollicitée lorsqu'il y a besoin d'une médiation au sein de l'équipe salarié/salarié ou salarié/coordo.

6) Relations extérieures et avec les parents

~ Les pédagogues organisent des réunions d'information pour les parents, ils/elles soutiennent les parents dans la promotion de l'école et l'organisation de journées portes-ouvertes.

~ Elles/Ils proposent des entretiens avec les parents, des réunions pédagogiques, des visites à la maison, pour familiariser les parents avec la pédagogie Steiner-Waldorf ou pour découvrir l'environnement de l'enfant.

~ Elles/Ils travaillent en collaboration étroite avec la commission événementiel pour préparer les fêtes. Certaines fêtes sont portées uniquement par l'équipe pédagogique, d'autres par la commission, parfois en collaboration entre les deux.

~ Avant l'accueil d'un nouvel enfant du jardin d'enfants, elles/ils invitent les parents à un rendez-vous pédagogique afin de rencontrer l'enfant, découvrir son histoire et l'accueil de manière douce dans sa nouvelle école.

7) Vie associative

- La coordinatrice représente l'équipe pédagogique lors des conseils d'administration. L'équipe pédagogique peut apporter des points de contribution à l'ordre du jour, en concertation au sein du collège pédagogique et en amont selon le calendrier fixé par l'équipe d'animation du C.A..

L'équipe pédagogique peut assister aux réunions du Conseil d'administration sur base du volontariat et en s'annonçant au préalable aux animatrices de C.A..

- Les pédagogues accompagnent les parents et autres membres des commissions si besoin sur des thèmes spécifiques ; la coordinatrice a une vision d'ensemble du travail des commissions.

~ Pour nourrir et faire corps avec le projet associatif les pédagogues sont invités à participer aux temps de réunions de la vie associative (réunion de rentrée, A.G., bilan à mi-parcours, réunions de fond sur la gouvernance/développement du projet...) participation au volontariat.

~ Le pédagogue est invité à prendre la place d'un salarié engagé auprès des parents pour nourrir le projet associatif. A la prise de poste, une période d'observation active est nécessaire afin de se familiariser avec le projet (comprendre le fonctionnement de l'école, ses besoins, ses acteurs, etc). A moyen terme, il s'agit de co-construire son poste (en adéquation avec le projet pédagogique et associatif de l'école) avec tout ce que cela peut impliquer d'investissement en temps et en énergie. Par ses propositions, il est acteur de son outil de travail pour le pérenniser dans le temps.

CHARTRE DES ENFANTS

Les règles d'or

La chartre des enfants présente les 7 règles d'or de la vie à l'école.

Elle rassemble les valeurs portées par l'équipe pédagogique et est écrite à destination des adultes (parents et pédagogues) qui la feront vivre auprès des enfants.

Cette chartre pose un cadre destiné à garantir le bien-être du groupe et à amener de la sécurité intérieure à l'enfant.

Lorsqu'une règle d'or n'est pas respectée, la conséquence pédagogique sera adaptée à la situation, à l'enfant et au groupe. L'équipe pédagogique s'attache à mettre du sens dans la conséquence pour que l'enfant puisse sentir de lui-même le bien fondé des règles. La réponse sera constructive et pourra être évolutive, de façon à soutenir le développement de l'enfant.

« Nous sommes un groupe lié »

Partout où l'on regarde, que ce soit dans le règne animal ou végétal, il existe des communautés, des groupes. On sait par exemple que les arbres d'une forêt sont reliés entre eux par leurs racines, qu'ils communiquent même entre eux à travers toute la forêt et qu'ils s'envoient des minéraux par le biais de leurs racines.

Si un arbre est malade ou en manque, tous le sentent et lui envoient ce dont il a besoin. La forêt perdure ainsi. Dans une ruche, tout le monde travaille pour tout le monde et chacun dispose ainsi de ce dont il a besoin.

Il existe également une hiérarchie, des parts de groupe individuelles avec des tâches bien précises. Personne n'a plus ou moins de valeur. Tout le monde est nécessaire pour que l'ensemble puisse continuer à bien grandir et à se développer, et chacun individuellement aussi. Dans la nature, cela se fait tout seul. Tout suit les lois naturelles. L'ensemble est tributaire du fait que chaque membre de la communauté remplisse sa tâche, et puisse la remplir. La nature a cette bienveillance, elle y aspire toujours, et c'est ainsi que tous les participants peuvent en faire l'expérience.

L'Arrosoir est également une forme de communauté, un groupe, une sorte d'organisme. Nous tous, enfants, parents, membres de la famille, pédagogues, sommes aussi d'une certaine manière liés les uns aux autres, nous ressentons et vivons (parfois inconsciemment) l'état de l'autre, et chacun peut profiter de ce que l'on apporte, y compris soi-même.

Les "règles d'or" devront contribuer à ce que la bienveillance dont fait preuve l'Arrosoir à l'égard de tous reste appréciable pour tous et puisse continuer à se développer dans le meilleur sens.

« Je prends soin de moi »

A l'école, et dans la vie en général, il est important de prendre soin de soi-même afin de se développer de manière harmonieuse, être une belle personne, s'épanouir dans ce que l'on vit et aux côtés des autres. Tous les être humains mènent cette recherche subtile et impermanente de l'équilibre personnel au milieu du collectif. Les dimensions personnelle et collective étant toutes deux inhérentes à la vie humaine.

En ce sens, les deux premières règles sont étroitement liées : je ne peux pas prendre soin de moi si je ne prends pas soin des autres, et inversement, je ne peux pas prendre soin des autres si je ne prends pas soin de moi-même...

- Je participe aux activités et travaux proposés car je viens à l'école pour apprendre et me développer

- Je m'exprime auprès des autres enfants ou de l'adulte pour donner mon opinion et mon ressenti. Je m'affirme, je dis « stop » quand je ne suis pas d'accord avec une situation ou une action.

- Je veille sur mes affaires : j'en prends soin et je les range.

- Je prends soin de mon corps :

* Je me couvre quand il fait froid, je me protège du soleil ou de la chaleur quand il fait chaud.

* Je mange lors des temps de goûter ou repas et j'en profite pour découvrir des aliments que je ne connais pas ou que je n'avais pas aimé une autre fois.

* Je bois de l'eau plusieurs fois dans la journée

* Je me repose dans des moments de temps calme et j'exprime si j'ai besoin de davantage de repos pour trouver des solutions

- Je prend de l'autonomie et des initiatives : j'apprends à mettre mes chaussures seul, à m'habiller, à travailler de manière autonome, je fais des propositions, etc.

- Je participe à la vie du groupe et je sais m'en extraire (avec l'autorisation de l'adulte) quand je sens que j'ai besoin d'un moment seul (pour se calmer, se reposer ou mieux supporter les autres ensuite).

- Je prends soin de mes relations avec les autres car avoir de belles relations me fait du bien.

« Je prends soin des autres »

Pousser la porte de l'école, c'est entrer dans la vie de tout un collectif d'enfants : les élèves du jardin d'enfants et de l'élémentaire se côtoient, partagent des espaces et des moments de vie ensemble (fêtes, récréations, sorties...) ; tous ensemble mais aussi dans les groupes de classes en eux-mêmes : l'art de vivre ensemble se cultive !

Autant de moments pour développer son relationnel et apprendre à prendre soin des autres.

- **Je respecte mes camarades** : je soigne mes gestes, j'apprends à regarder les autres. Je suis dans un espace partagé donc j'agis en prenant le plus possible les autres en compte. Lorsque je joue, lorsque je cours, lorsque je manipule un objet, je fais attention à tous ceux qui sont autour de moi. Je n'utilise pas des bâtons plus longs que la longueur de mon bras (sauf activités spéciales organisées par un adulte).

- **Je soigne ma parole** : je dis des mots qui font du bien et qui sont beaux.

- **Je suis à l'écoute des émotions des autres** : pour les respecter, aider à les accompagner.

- **Je suis un veilleur** : pour alerter s'il y a un camarade blessé, un danger, une alerte...

- **Je participe à la vie quotidienne** (ranger, nettoyer la yourte, faire la vaisselle, etc).

- **J'aide les autres, je rends service.**

« Je viens à l'école pour apprendre »

L'école est un espace précieux pour que les enfants se développent. Apprendre nécessite de se mobiliser et respecter certaines règles vis à vis de soi-même ou des autres...

- **Je participe à l'activité** proposée selon le moment de la journée.

- **Je respecte les consignes** de l'activité.

- **Je me fais confiance, j'essaye, j'explore, je m'engage, je fais de mon mieux et j'ai le droit de me tromper.**

- **Je respecte les autres enfants** pendant qu'ils font leur activité.

- **Si j'ai besoin, je demande de l'aide** aux enfants ou aux pédagogues.

« Je prends soin de la nature »

Parce que nous sommes la nature et que la nature est notre « grande maison », il est primordial d'accompagner les enfants dans leur lien à leur environnement naturel. En ce sens, notre école fait le choix fort de permettre aux enfants de passer beaucoup de temps dehors pour jouer et apprendre... Clef de l'avenir de nos sociétés, nous souhaitons semer dès le plus jeune âge les graines pour prendre soin de la planète et du vivant !

- **Je respecte la nature et tous les êtres, vivants ou non, qui y sont présents.** La nature est composée d'êtres végétaux, animaux et minéraux, (mais aussi des fois d'objets apportés par les êtres humains). Comme je prends soin de moi et des autres, je prends soin de la nature, en faisant preuve d'empathie à son égard. C'est un merveilleux espace d'exploration autant que de jeux ! J'apprends également à la connaître et la comprendre pour mieux la respecter et la protéger.

- Je peux **manipuler des petites bêtes pour les observer, mais avec précaution**, et en les gardant peu de temps hors de leur habitat, avant de les remettre dans celui-ci.

- Je peux **cueillir des plantes et des fleurs** uniquement si j'en ai besoin et si elles sont nombreuses dans leur emplacement (plus de 10).

- Si je veux **manger une plante**, je la montre d'abord à un adulte, et s'il dit que c'est possible, on la lave avant de la manger (risques de saleté et de déjections... de préférence > 20 cm de hauteur : échinococcose relativement peu présente en Ardèche mais pas absente non plus)

- Je peux **prendre des éléments d'un arbre**, en prenant d'abord ce qui est déjà au sol, si besoin sur l'arbre, mais en faisant attention à ne pas le blesser.

- Si j'ai l'autorisation de m'éloigner de l'adulte, je dois quand même pouvoir le voir et **rester dans les limites indiquées.**

Précautions pour adulte

- Vérifier la météo : éviter les orages, le bord de rivière si forte pluie et la forêt en cas de vent fort.
- Prévenir les familles des risques de tiques lors des périodes concernées.
- Avoir un téléphone chargé et une trousse de secours en cas d'urgence.

« Je prends soin du matériel /des objets »

Je suis entouré de beaucoup d'objets: les miens (vêtements, chaussures, chaussons, affaires de classe, doudous,...), ceux des autres enfants, ceux des professeurs, ceux de la classe (jeux, matériel d'école, vaisselle, tables, chaises,...), les bâtiments (yourtes, cabanes), les objets dans la cour de l'école (jeux, clôtures, outils,...), la nourriture.

Tous ces objets sont là pour me rendre service, ils sont utilisés par d'autres que moi et je dois en prendre soin pour qu'ils ne s'abîment pas.

- **Mes affaires** : je prends soin de mes vêtements, chaussures, chaussons. J'ai un casier et un portemanteau : je les range avec soin quand je les enlève.

Ce n'est pas aux autres de ranger mes affaires : je le fais moi-même. Je prends soin de mon cartable et de mes affaires de classe, car j'ai besoin qu'ils soient en bon état toute l'année.

- **Les affaires de mes camarades** : je veille également sur elles. Si elles sont oubliées quelque part, je les rapporte ou j'en informe leur propriétaire. Je ne les jette pas, je ne marche pas dessus, je ne les prends pas sans son accord, je les lui rend s'il me le demande.

- **Le matériel de l'école (intérieur)** : les objets à l'intérieur des yourtes (vaisselle, matériel pédagogique, meubles) ne peuvent en sortir qu'avec l'accord d'un adulte responsable.

- **Le matériel de l'école (extérieur)** : je prends soin des jeux, arbres et plantes, clôtures et constructions qui sont à l'usage de tous.

« Je m'exprime et je suis à l'écoute »

La parole est précieuse: elle me permet de dire aux autres ce qui est important pour moi à chaque instant, et de communiquer. C'est la même chose pour les autres enfants, les professeurs et les parents: quand ils parlent c'est qu'ils ont quelque chose d'important pour eux à dire, et je dois les écouter. L'écoute est tout aussi précieuse.

La parole et l'écoute sont importantes et précieuses, car elle permettent de résoudre presque tous les problèmes de manière pacifique. En cas de conflit ou de problème, le premier réflexe doit être de parler et d'écouter l'autre. La parole peut aussi blesser ou salir si on l'utilise mal: je dois veiller à ne pas l'utiliser de cette manière.

- **Chacun peut s'exprimer, mais c'est à chacun son tour pour parler** : on ne peut pas bien écouter si plusieurs parlent en même temps

- Si j'ai un problème dans le travail de classe ou avec un camarade que je ne sais pas comment résoudre, **je demande à un adulte de m'aider**

- **Je soigne ma parole** : je dis des mots qui font du bien et qui sont beaux

- **Je prends le temps d'écouter ce que les autres ont à me dire**

- Quand le professeur pose une question à la classe, j'ai autant le droit que les autres enfants de répondre. **Ce que j'ai à dire est aussi important que les autres.** Si je n'ai pas compris, **je demande une explication.**

- **Je peux demander la parole** à tout instant, mais le camarade ou le professeur a aussi le droit de me dire d'attendre avant de parler, s'il est en train de faire autre chose, de discuter avec quelqu'un, ou si quelqu'un d'autre n'a pas encore terminé ce qu'il avait à dire.

- **Je suis dans une vraie écoute active des pédagogues et des autres enfants** (consignes, partages, histoires...).

- Si je veux un jouet ou un objet utilisé par un autre camarade, je lui demande s'il est d'accord de me le prêter. Et **je tiens compte de sa réponse.** Je ne peux le lui prendre que s'il est d'accord.

- Parfois, un camarade peut vivre des choses difficiles sans le dire: **je dois aussi apprendre à écouter ce qu'il ne dit pas pour pouvoir l'aider.**

- Si un camarade m'ennuie par la parole ou par des gestes que je n'aime pas, **je le lui dit très clairement.** S'il n'arrête pas, **je vais trouver un professeur pour qu'il m'aide.** (ou chez l'élémentaire, un enfant de médiation avant le professeur).

- De même, si je suis témoin d'une situation injuste entre des enfants, **je m'affirme pour ce qui est juste,** et si mon affirmation n'est pas entendue, je vais voir un pédagogue.